Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212900724-20260605-DEL2026_053-DE

le Guilvinec
VUE SUR OCÉAN

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune du GUILVINEC (Finistère)

Séance du 5 juin 2026

A 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas BIET, premier adjoint.

Présents : Mme Sylvie BARBET, M. Thomas BIET, Mme Emmanuelle BODERE, Mme Marie BIGER, Mme Christine COCHOU, M. René-Claude DANIEL, M. Pascal FRANCHET, M. Pascal GODEC, M. Johan GUEGUEN, M. Alain LAURENT, Mme Gaëlle LE CORRE, Mme Françoise LE GOFF, M. Stanley LOCKWOOD, Mme Lénaïg LOPERE, M. Roger PERON, M. Olivier PICANDET, Mme Brigitte QUERE, Mme Michèle RANZONI, M. Charles SEITHER, Mme Audrey STRUILLOU,

Présents par procuration : M. Jean-Luc TANNEAU (pouvoir à M. THOMAS BIET), Mme Laure VOLANT (pouvoir à Mme Françoise LE GOFF).

Excusés : M. Arthur LE SAINT.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBET.

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 22

Mise à disposition d'un local, sis 62, rue de la Marine au profit de l'association Festival Photo

Del2026-053 – Nomenclature : 3.3 – Domaine et patrimoine – Locations

Rapporteur : Monsieur Thomas BIET

Par courrier, en date du 2 mai 2026, le Président de l'association du Festival photo a effectué une demande de mise à disposition du local commercial, sis 62, rue de la Marine, sur la période du 15 juin au 31 août, pour les besoins de l'évènement annuel, organisé par l'association.

La mairie souhaite répondre favorablement à cette demande pour un loyer mensuel de 300 €.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212900724-20260605-DEL2026_053-DE

M. René-Claude DANIEL ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de louer le local, sis 62, rue de la Marine à l'association du Festival Photo, sur la période du 15 juin au 31 août 2026, pour un loyer mensuel de 300 €,

- **Autorise** le maire à signer le bail et toutes pièces à intervenir.

Fait au Guilvinec, le 8 juin 2026

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
LE MAIRE,



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.leguilvinec.com